

10 juin 2015



Comment gérer les navires abandonnés dans les ports de l'Atlantique et en manche ?

La nouvelle réglementation vient faciliter l'exercice de la mission de service public des ports de plaisance, avec un outil plus efficace pour les gestionnaires, permettant l'enlèvement des navires abandonnés qui entravent le fonctionnement du port où créent du danger pour Les usagers.

Les associations des ports de l'Atlantique et des ports Bretons ont fait le point sur la manière de mettre en oeuvre la nouvelle réglementation.

L'APPA et l'APPB :

Les 2 associations regroupent 115 ports de plaisance sur la façade manche - atlantique, et représentent ainsi plus de 460 emplois directs. Proximité géographique, bassins de navigation communs et bonne entente, tels sont les vecteurs qui expliquent ce « partenariat naturel et logique » dans la réalisation d'actions communes au bénéfice des élus et gestionnaires de ports.

Acteurs et non spectateurs

Les navires à l'état d'abandon ou épaves, bien qu'ils soient peu nombreux, peuvent provoquer des dysfonctionnements dans le port et être source de danger. La nouvelle réglementation donne des outils aux gestionnaires pour agir. Encore faut-il savoir les mettre oeuvre.

Lors de cette journée, les 2 associations ont souhaité apporter des informations concrètes et opérationnelles pour les gestionnaires de ports leur permettant de proposer des prestations de qualité.

